



PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité



Communiqué de presse

Nancy, le 7 juin 2021

Lutte contre l'installation du moustique tigre : quel bilan suite aux interventions réalisées début mai à Nancy (secteur Vauban) ?

La lutte contre le moustique tigre fait partie intégrante de la lutte anti-vectorielle (LAV). Tous les moustiques ne transmettent pas de maladies, mais *Aedes albopictus*, moustique d'origine tropicale, est le vecteur potentiel de maladies virales telles que la dengue, le chikungunya et le zika.

En Grand Est, l'Agence Régionale de Santé a désormais pour rôle de définir les mesures de surveillance entomologique et de lutte anti-vectorielle.

Dans ce cadre, une équipe constituée par l'opérateur Altopictus, habilité par l'ARS Grand Est, a mené une intervention de prévention du 4 au 6 mai 2021 auprès des riverains du secteur Vauban à Nancy.

Prévenir l'installation du moustique tigre : pourquoi une intervention à Nancy ?

En juillet 2020, l'ARS Grand Est a reçu un signalement de moustique tigre d'un particulier demeurant rue Vauban, à Nancy.

Ce signalement a été pris en charge par la société Altopictus, opérateur habilité par l'ARS pour la mise en œuvre des missions de surveillance du moustique tigre et de lutte anti-vectorielle en Meurthe-et-Moselle.

L'enquête réalisée par l'opérateur à la suite de ce signalement a permis d'observer dans un rayon de 150 mètres autour de celui-ci des larves de moustique tigre ainsi que deux moustiques tigres adultes. Les prospections réalisées au-delà de ce rayon, à 500 mètres du signalement, se sont quant à elles avérées non concluantes.

Le moustique tigre se déplaçant peu (*il vit dans un rayon de 150 mètres environ*), les conclusions et les observations de l'enquête réalisée en 2020 ont permis de délimiter la zone sur laquelle il était nécessaire de procéder à une intervention préventive en 2021. Notons que le moustique tigre est actif de mai à novembre. En août/septembre, il pond ses œufs en diapause (forme de vie ralentie) afin qu'ils survivent à la période hivernale. Les adultes meurent et les œufs pondus à l'automne éclosent au printemps suivant.

L'intervention préventive de porte à porte réalisée à Nancy du 04 au 6 mai 2021, en amont de la période d'activité du moustique, avait comme objectifs :

- **de sensibiliser les riverains aux bons gestes à adopter** afin d'éviter que le moustique ne s'installe,
- **de neutraliser les gîtes potentiels susceptibles de contenir des larves de moustique.**

Ces gîtes larvaires sont des zones susceptibles d'être en eau : les seaux, les arrosoirs, les outils de jardinage..., les coupelles de pots de fleurs, les plis de bâches, les pieds de parasols, les pneus usagés, gouttières, regards d'eau de pluie, siphons d'évacuation, réservoirs d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage

- **d'éradiquer le moustique tigre localement, sans traitement chimique** visant les adultes, par une intervention visant uniquement les gîtes larvaires.

Comment s'est déroulée l'intervention ?

La semaine du 26 mai, des courriers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la zone concernée par l'intervention afin de les avertir du passage de l'opérateur Altopictus.

L'opérateur a procédé, du 4 au 6 mai, à un passage en porte à porte afin de délivrer des conseils aux riverains et de neutraliser, dans les jardins des particuliers ainsi que sur la voie publique, les gîtes potentiels pouvant contenir des larves de moustiques (en les supprimant mécaniquement ou en les traitant avec un produit anti-larvaire agissant de manière sélective, en détruisant les larves de moustique).

Quel est le bilan de cette intervention ?

- **123 jardins/extérieurs*** ont pu être visités lors de cette intervention, ce qui représentait environ 55% des parcelles de la zone concernée.
- **505 gîtes larvaires** en eau ont été détectés et ont fait l'objet d'un traitement anti-larvaire. Les gîtes potentiels secs ont également été traités de manière préventive.
- **7 gîtes** productifs en larves de moustiques communs ont également été traités.
- Enfin, **16 pièges** à moustiques adultes ont été installés dans les jardins du secteur pour la surveillance entomologique.

Aucune larve ni aucun moustique tigre adulte n'ont été détectés lors de cette opération. Un courrier avec les résultats de l'intervention est adressé aux riverains concernés ce lundi 7 juin.

La mise en œuvre par les habitants de la zone des bons gestes anti-larvaires au cours des 2 mois suivants cette intervention est essentielle et permettra d'accroître les chances d'élimination d'*Aedes albopictus*.

** Notons qu'environ 1 jardin/extérieur sur 2 (45%) de la zone d'intervention n'a pas pu être visité. Aussi, la mise en place des 16 pièges à moustiques adultes dans le quartier et une surveillance citoyenne accrue permettront de détecter l'éventuelle présence ultérieure du moustique tigre et d'intervenir rapidement si nécessaire, autour des signalements (signalements à réaliser sur la plateforme dédiée : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/).*

Le point sur la lutte anti-vectorielle en Meurthe et Moselle

À Nancy, l'enquête réalisée en 2020 est la première enquête qui a abouti à l'observation de larves de moustique tigre ainsi que de moustiques tigres adultes sur le territoire de cette commune.

Il est important de rappeler que les moustiques sont transportés depuis une zone colonisée par voiture ou au stade d'œufs pondus dans des récipients qui sont par exemple déménagés. C'est de cette manière qu'ils peuvent être introduits dans des secteurs dans lesquels ils n'étaient jusqu'alors pas présents.

Il existe en Meurthe-et-Moselle et sur l'ensemble de la région, un réseau de pièges qui vient compléter le dispositif de réception et de traitement des signalements citoyens réalisés sur la plateforme de signalement (https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/).

En 2020, au cours de la saison de surveillance, l'ensemble des pièges installés en Meurthe-et-Moselle est resté négatif.

Pour le moment, le département de la Meurthe-et-Moselle ainsi que la commune de Nancy ne sont pas considérés comme colonisés par le moustique tigre (seuls les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont colonisés en région Grand Est).

→ Pour en savoir plus : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles>

Avec la publication de nouveaux textes réglementaires en 2019, l'ARS Grand Est a désormais pour rôle de définir les mesures de surveillance entomologique et de lutte anti-vectorielle.

La surveillance entomologique est confiée à des opérateurs de démoustication désignés par un marché public.

Elle repose notamment sur l'installation et le suivi d'un réseau de pièges pondoirs dans chaque département. De façon prioritaire, ils sont installés dans les sites sensibles et les sites à risque d'importation, mais très ponctuellement au regard de l'importance des secteurs dans lesquels le moustique est susceptible d'être présent.

C'est pourquoi la surveillance de l'extension de l'aire d'implantation du moustique et de sa densification repose également fortement sur les signalements citoyens via le site www.signalement-moustique.fr